



**VILLE D'EVRON
ARRÊTÉ DU MAIRE
N°1414**

**Réglementation du stationnement et de la circulation sur le parvis de la
Basilique à Évron le jeudi 28 juillet 2022 de 18h30 à 20h30
à l'occasion du concert « Les Trash croutes »**

- *Le Maire de la ville d'Évron,*
- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*
- *Vu le Code de la Route,*
- *Vu le Code Pénal,*
- *Considérant la demande de Mme Elena DOREAU, administration service culture, en date du 7 Juillet 2022,*
- *Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement sur la Place de la Basilique à Évron à l'occasion du concert « Les Trash Croutes ».*

ARRÊTE

Article 1 : Cet arrêté annule et remplace l'arrêté n°1388 du 17 Juin 2022. Le parvis de la Basilique sera utilisé pour le concert « Les Trash croutes » le jeudi 28 Juillet 2022 de 18h30 à 20h30.

Les divers matériels seront installés le mercredi 27 Juillet 2022 dans l'après-midi et démontés dans la matinée du vendredi 29 Juillet 2022.

Le stationnement sera interdit sur le parvis de la basilique à partir du 27 Juillet 2022 dès 08h00.

A partir de 18h15 le jeudi 28 Juillet 2022 l'accès à la Place de l'Abbatiale par BPO sera fermé par des barrières.

L'accès à la place sera autorisé uniquement aux véhicules de services nécessaires à l'installation du matériel.

Le dispositif de protection par des plots bétons sera mis en place et verrouillé par un véhicule.

Article 2 : Les services Techniques Municipaux mettront en place, entretiendront et déposeront la signalisation nécessaire à l'application du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché sur les lieux de la manifestation.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 : M. le Directeur Général des Services,
M. le Responsable de la Police Municipale,
M. le Commandant de la COB de Gendarmerie d'Évron,
M. le Chef de Corps du Centre de Secours d'Évron,
M. le Responsable des Services Techniques de la ville,
Mme. DOREAU Elena administration service culture,

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Fait à Évron le 7 Juillet 2022.

Le Maire délégué,



Isabelle DUTERTRE.